

Demande formulée au titre du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans un département d'outre-mer / rentrée 2022

Une bonification forfaitaire de 600 points est accordée pour le vœu formulé en rang n°1 et portant sur le département d'outre-mer pour les agents pouvant justifier de la présence, dans ce département (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte), du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM).

Un formulaire à compléter par les participants est disponible sur le site www.education.gouv.fr / rubrique « Métiers et ressources humaines > Enseignement > Mobilité > La mutation des personnels enseignants du premier degré ».

Ce formulaire accompagné des pièces justificatives et de la confirmation de changement de département est à adresser au plus tard le : mercredi 08 décembre 2021, au service de la division des personnels de la DSDEN de la Charente.

| Ma situation | OUI | NON | Pièces justificatives à fournir |
|---|-----|-----|--|
| Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré | | | - Pièce d'identité - Titre de propriété, quittance de loyer - Taxe foncière, taxe d'habitation |
| Biens fonciers situés sur le territoire considéré dont l'agent est les propriétaire | | | - Bail, quittance de loyer, titre de propriété - Taxe d'habitation, taxe foncière |
| Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré | | | - Bail - Quittance de loyer - Taxe d'habitation |
| Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré | | | - Pièce d'identité - Extrait d'acte de naissance |
| Bénéfice antérieur d'un congé bonifié | | | - Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié |
| Comptes bancaires, d'épargne ou postaux dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré | | | - Relevé d'identité bancaire |
| Paiement par l'agent de certains impôts notamment de l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré | | | - Avis d'imposition |
| Affectation professionnelle antérieure sur le Territoire considéré | | | - Attestation(s) d'emploi correspondantes |
| Etudes effectuées sur le territoire par l'agent et/ou ses enfants | | | - Diplôme(s) - Certificat(s) de scolarité |
| Inscription de l'agent sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré | | | - Carte d'électeur |
| Demande de mutation antérieure avec le territoire considéré | | | - Copies des demandes correspondantes |
| Durée et nombre de séjour dans le territoire considéré | | | - Toutes pièces justifiant ces séjours |
| Autres critères d'appréciation | | | - Toutes pièces justifiant ces autres critères |

Ces critères d'attribution n'ont pas de caractère exhaustif ni nécessairement cumulatif. Ils peuvent être complétés par tout autre élément d'appréciation pouvant être utile à l'administration. Plusieurs critères, qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, doivent se combiner.

Cette bonification accordée au titre du CIMM n'est pas cumulable avec les vœux liés.